



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste Ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Cap de Taux d'Intérêt - Client Acheteur

| | | | |
|---|--|--|--|
| Nom du produit: Cap de Taux d'Intérêt - Client Acheteur ("Interest Rate Cap" ou "Cap" ou "Ce Produit") | | Initiateur du produit: BNP Paribas Fortis SA ("BNPPF" ou "la Banque") | |
| Données de contact de l'initiateur du produit: | https://www.bnpparibasfortis.be Tel. +32 2 565 73 97 | Autorité compétente: FSMA, Belgique | |
| Date de production/dernière mise à jour: | [ProductionDate] | | |

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

► TYPE

Contrat dérivé négocié de gré à gré (« Contrat Dérivé OTC ») bilatéral régi par le droit belge ou anglais.

► OBJECTIFS

Ce Produit a pour objectif la gestion du risque lié aux évolutions défavorables des taux d'intérêt, jusqu'à maturité.

Via ce Produit,

- Vous payez une prime (upfront –c'est-à-dire en amont-ou running –c'est-à-dire au fil de l'eau-), et
- Vous bénéficiez d'une protection contre une hausse du Taux Flottant au-delà d'un plafond prédéterminé (également appelé « Cap Strike »). A chaque Date de Règlement des Montants Variables, vous recevez la différence entre le Taux Flottant et le Cap Strike sur le Montant Notionnel approprié (dans la Devise de Ce Produit), si le Taux Flottant est supérieur. Si à cette date le Taux Flottant est inférieur ou égal au Cap

Strike, aucune des deux parties n'aura d'obligation.

Le rendement de Ce Produit dépend, entre autres, des Facteurs De Dépendance de la MtM. Ce Produit est destiné à être conservé jusqu'à sa Date De Maturité. Aucune partie au contrat n'est habilitée à le résilier unilatéralement, excepté dans les circonstances décrites ci-dessous dans la section intitulée "Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?"

Risques du produit:

- Vous payez une prime (upfront –en amont- ou running –au fil de l'eau-) quelle que soit l'évolution du Taux Flottant.

► CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE CE PRODUIT (Dans le présent document, veuillez lire les termes suivants comme suit)

| | | | |
|---|--|--|--|
| Date Effective (ou Date de Départ) | | Date de Maturité Finale (ou Date d'Échéance ou Date de Maturité) | |
| Montant Notionnel (ou Montant Nominal) | | Amortissement | |
| Devise de Ce Produit | | Taux Plafond (ou Cap Rate ou Cap Strike ou Prix d'Exercice ou Cours Garanti) | |
| Taux de Référence (ou Taux Flottant) | | Date de Détermination du Taux Flottant | |
| Base de Calcul du Taux Flottant | | Dates de Règlement des Montants Variables (ou Dates de Paiement des Montants Variables) | |
| Montant de la Prime | | | |

| | | |
|--|--|---|
| Besoins Sous-Jacents | Risque à couvrir | Facteurs de dépendance de la MTM |
| une ou plusieurs dette(s) où vous payez le Taux Flottant + une marge de crédit | possible appréciation du Taux Flottant | taux d'intérêt à court et à long terme et leur volatilité |

► INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

En ce qui concerne les clients non-professionnels (client de détail sous la directive 2014/65/CE), ce Produit est uniquement destiné aux clients entreprises qui:

- Payent le Taux Flottant + marge de crédit sur une ou plusieurs dette(s)
- Ont la capacité financière de conclure Ce Produit et d'en supporter les pertes éventuelles;
- Ont besoin, jusqu'à maturité, d'une protection contre la hausse possible du Taux Flottant sous cette(ces) dette(s) et acceptent de payer le Montant de la Prime.
- Disposent de suffisamment de connaissances et d'expérience pour comprendre le fonctionnement de Ce Produit et pour en juger les opportunités et risques inhérents.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

► INDICATEUR DE RISQUE

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à sa Date d'Echéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourrez obtenir moins en retour. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du Produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de Ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que Ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé Ce Produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée, tel que prescrit dans le règlement (UE) n°1286/2014 du 26 novembre 2014 («PRIIPS») pour tous les Contrats Dérivés OTC.

- Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez subir des pertes importantes.
- Excepté si ce Produit est un simple cap ou floor, dans certains cas, vous pourriez avoir à verser des sommes pour couvrir des pertes. Vos pertes totales pourraient être très importantes.
- Jusqu'à la Date de Maturité de Ce Produit, sa valeur de marché («Marked-to-Market» ou «MtM») n'est pas connue à l'avance et peut devenir négative.
- La MtM de Ce Produit dépend, entre autres, de la valeur des Facteurs de Dépendance de la MtM dans le marché au moment du calcul, mais également des caractéristiques de Ce Produit, telles que, mais pas uniquement, les Caractéristiques Principales de ce Produit. La liste des risques additionnels éventuels liés au fonctionnement de Ce Produit est reprise, le cas échéant, dans la section "En quoi consiste Ce Produit ?" ci-dessus.
- Dans le cas où votre (vos) Besoin(s) Sous-Jacent(s) à Ce Produit évolue(nt), Ce Produit pourrait être modifié, à votre demande, sous certaines conditions.
- Si la Banque n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez subir des pertes importantes.

► SCENARIOS DE PERFORMANCE

| Montant nominal [10,000 unités de Devise 1] | | | | |
|---|---|------|------------------------------------|----------------------------------|
| Scenarios | | 1 an | Période de détention recommandée/2 | Période de détention recommandée |
| Scénario de tensions | Ce que vous pouvez obtenir ou payer après déduction des coûts | XXX | XXX | XXX |
| | Rendement annuel moyen/perte annuelle sur le montant nominal | XXX% | XXX% | XXX% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pouvez obtenir ou payer après déduction des coûts | XXX | XXX | XXX |
| | Rendement annuel moyen/perte annuelle sur le montant nominal | XXX% | XXX% | XXX% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pouvez obtenir ou payer après déduction des coûts | XXX | XXX | XXX |
| | Rendement annuel moyen/perte annuelle sur le montant nominal | XXX% | XXX% | XXX% |
| Scénario favorable | Ce que vous pouvez obtenir ou payer après déduction des coûts | XXX | XXX | XXX |
| | Rendement annuel moyen/perte annuelle sur le montant nominal | XXX% | XXX% | XXX% |

Le rendement annuel est le ratio entre "ce que vous pourriez obtenir ou payer après déduction des coûts" et le Montant Notionnel et le nombre d'années écoulées.

- Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir ou payer entre la date de conclusion et la Date De Maturité, en fonction de différents scénarios, en supposant le Montant Notionnel approprié comme valeur nominale.
- Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
- Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le Produit.
- Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.
- Si la durée de Ce Produit est inférieure ou égale à un an, il n'est pas facile de sortir de Ce Produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant l'échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir de Ce Produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.
- Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA BANQUE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Ce Produit est un Contrat Dérivé OTC pour lequel votre contrepartie est la Banque. Si la défaillance de la Banque est avérée ou prévisible, les provisions juridiques sur le redressement et la résolution des institutions de crédit seraient d'application et la Banque pourrait même être déclarée en faillite. Il en résulte que vous courez le risque que la Banque ne remplisse pas ses obligations contractuelles avec, comme conséquence pour vous, de ne pas recevoir le(s) montant(s) qui vous serait(ait) dû(dus) par la Banque pour Ce Produit. Ce Produit n'est pas protégé par le « Plan d'indemnisation de services financiers » ou tout autre plan ou garantie en faveur des investisseurs. Cela signifie que, suite à un cas de défaut de la Banque (Event of Default), vous pouvez unilatéralement résilier anticipativement Ce Produit (sortie de Ce Produit avant sa Date de Maturité) et calculer la soulte de résiliation, mais il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de cette soulte de résiliation. Vous pourriez alors perdre votre protection contre le Risque À Couvrir.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur la performance de ce Produit. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour différentes périodes de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent le Montant Notionnel approprié comme valeur nominale. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

► COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend Ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

| Montant Notionnel [10,000 unités de Devise 1] | | | |
|--|---------------------------|---|---|
| Scenario | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après période de détention recommandée/2 | Si vous sortez après période de détention recommandée |
| Coûts totaux | XXX | XXX | XXX |
| Incidence sur le rendement (Réduction du rendement par an) | XXX % | XXX % | XXX % |

► COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur la performance de ce Produit à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an | | | |
|---|---------------------------------------|-------|---|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | XXX % | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit d'un montant maximal théorique, et ne représente pas nécessairement le montant que vous serez amenés à payer. |
| | Coûts de sortie | XXX % | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance |
| Coûts récurrents | Coûts de transactions de portefeuille | XXX% | |
| | Autres coûts récurrents | XXX% | |
| Coûts accessoires | Commissions liées aux résultats | XXX% | |
| | Commissions d'intéressement | XXX% | |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER? ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE?

La période de détention recommandée de Ce Produit est sa Date d'Échéance compte tenu de votre besoin de protection contre le Risque À Couvrir, entre la date de conclusion et la Date De Maturité. Aucune partie ne pourra résilier par anticipation Ce Produit sauf à la survenance d'un événement spécifié dans la convention cadre qui régit le Contrat Dérivé OTC (par exemple, FBF, ISDA ou EMA), ou bien de façon exceptionnelle, avec l'accord exprès de la Banque et si les conditions de marché le permettent. En cas de résiliation anticipée ici décrite, vous devrez payer (ou recevoir si positive) la valeur de marché à (ou de) la Banque plus une commission (maximum théorique de 0.15% multiplié par le nombre d'années restantes à la date de sortie anticipée) qui sera ajoutée à la valeur de marché.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Pour toute réclamation concernant Ce Produit, l'Initiateur de ce produit ou la personne conseiller ou vendant Ce Produit, vous pouvez:

- envoyer une lettre à l'adresse suivante:
BNP Paribas Fortis SA/NV, Service de gestion des Plaintes,
Montagne du Parc 3, B-1000 Brussels
- envoyer un courriel à l'adresse suivante:
gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com
- introduire une plainte via le formulaire électronique disponible à l'adresse internet suivante:
<https://www.bnpparibasfortis.be> > Suggestions, plaintes > formulaire de déclaration en ligne
- ou appeler le numéro suivant :
Tel. +32 2 762 20 00 Fax +32 2 228 72 00

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'information contenue dans ce Document d'Informations Clés ne constitue pas une recommandation d'entrer dans Ce Produit et ne se substitue pas à une consultation avec vos conseillers.

Si vous souhaitez conclure une transaction de type Contrat Dérivé OTC, vous devrez préalablement conclure un contrat cadre ISDA, FBF ou EMA. La loi régissant le contrat cadre ISDA, FBF ou EMA régira également la transaction spécifique de type Contrat Dérivé OTC. Dans la plupart des cas, il s'agira de la loi belge ou de la loi anglaise. Vous trouverez d'autres informations importantes dans la termsheet de cette transaction (si vous en recevez une).